



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis No 10/2019
au Conseil communal**

Budget 2020

*Délégué municipal
Monsieur Michel Peytregnet*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2020.

L'excédent de charges budgétisé se monte à **CHF 1'315'213.--**, soit un excédent de charges en augmentation de CHF 888'403.-- par rapport au budget 2019 alors que l'exercice 2018 s'est soldé avec un excédent de recettes de CHF 678'765.03. Ce résultat de 2018, dû à des recettes exceptionnelles comme mentionné dans notre rapport de gestion 2018, nous amène malheureusement sur un grand 8 pour les années 2020 à 2022 car les recettes de 2018 sont prises comme référence pour le calcul de la péréquation 2020. Même si nous pouvons estimer que l'impact de la RIEIII nous coûtera env. CHF 200'000.— en plus dans notre participation à la péréquation annuelle à partir de 2019 et que cette participation était en moyenne autour de 2,5 millions les années précédentes, nous pouvons constater que le montant de nos acomptes pour la péréquation 2020 a explosé. En effet, les acomptes péréquatifs 2020 se montent à CHF 3'650'445 soit env. 80 % de nos recettes fiscales au budget 2020 ! Compte tenu que nos recettes fiscales en 2020 seront fort probablement et significativement inférieures aux recettes de 2018, nous pouvons nous attendre à recevoir un retour de la péréquation 2020 d'env. CHF 800'000 à CHF 1'000'000. Ce remboursement viendra alors influencer le résultat de nos comptes en 2021 ou 2022. En résumé, l'excédent de charges réel au budget 2020 est donc plutôt entre CHF 300'000.—et CHF 500'000.--.

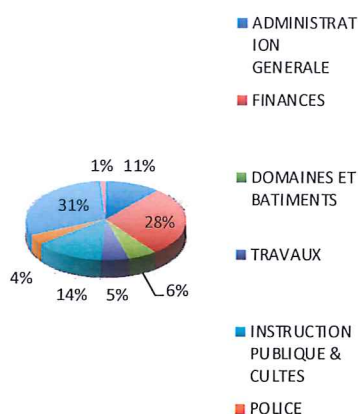
Préambule

Vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal. Vous pouvez y constater que sur les charges qui représentent CHF 7'203'694.--, seuls env. CHF 2'500'000.-- sont réellement sous contrôle des autorités communales. En effet, rien que la péréquation cantonale (Solidarité entre communes, Service de police et facture sociale, Transport régional, Ecole de Musique) pèse dans notre budget pour CHF 3'800'000.— auxquels il faut ajouter CHF 537'300.-- pour l'instruction publique et env. CHF 371'000.— (dont 81'000 pour le Conseil Régional) pour des associations intercommunales respectivement régionales.

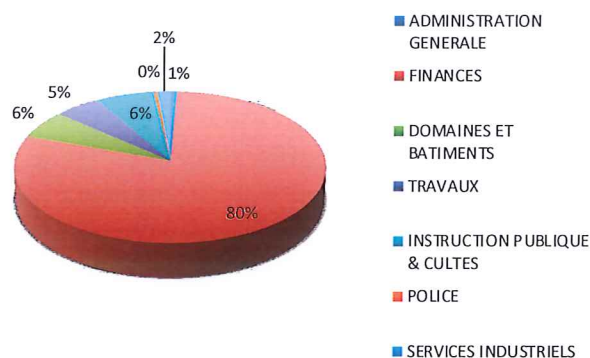
Nous avons tenu compte du PZR en maintenant les diminutions de revenus (taxes de raccordement et émoluments) opérées aux budgets des années précédentes.

Structure de notre budget

Charges Communales



Recettes Communales



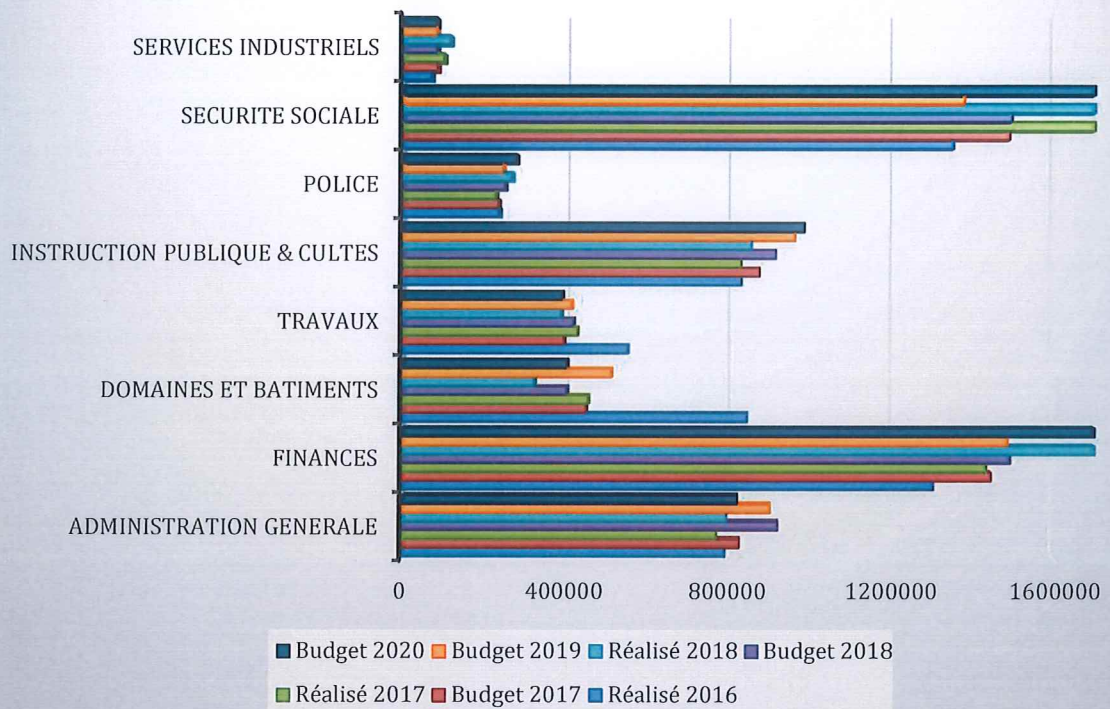
Fidèle à ses principes adoptés et reconduits depuis 2011, votre Municipalité a élaboré ce budget 2020 avec une approche conservatrice à la fois pour les charges et les recettes. Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les chiffres utilisés au budget 2019 car les comptes 2018 ne peuvent être considérés comme représentatifs.

A l'exception des recettes fiscales comme mentionné ci-dessus nos commentaires sur le budget 2020 se réfèrent en règle générale au résultat de l'exercice précédent, soit le réalisé 2018.

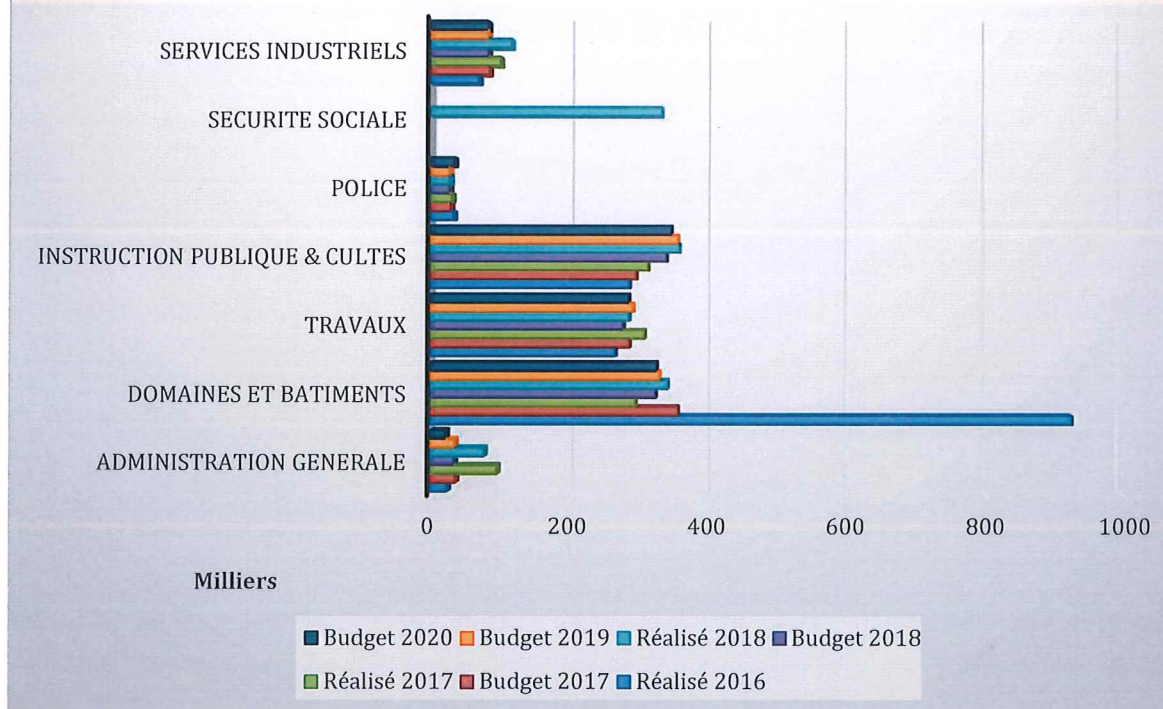
Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2020. Elle est négative de CHF 984'921.--.

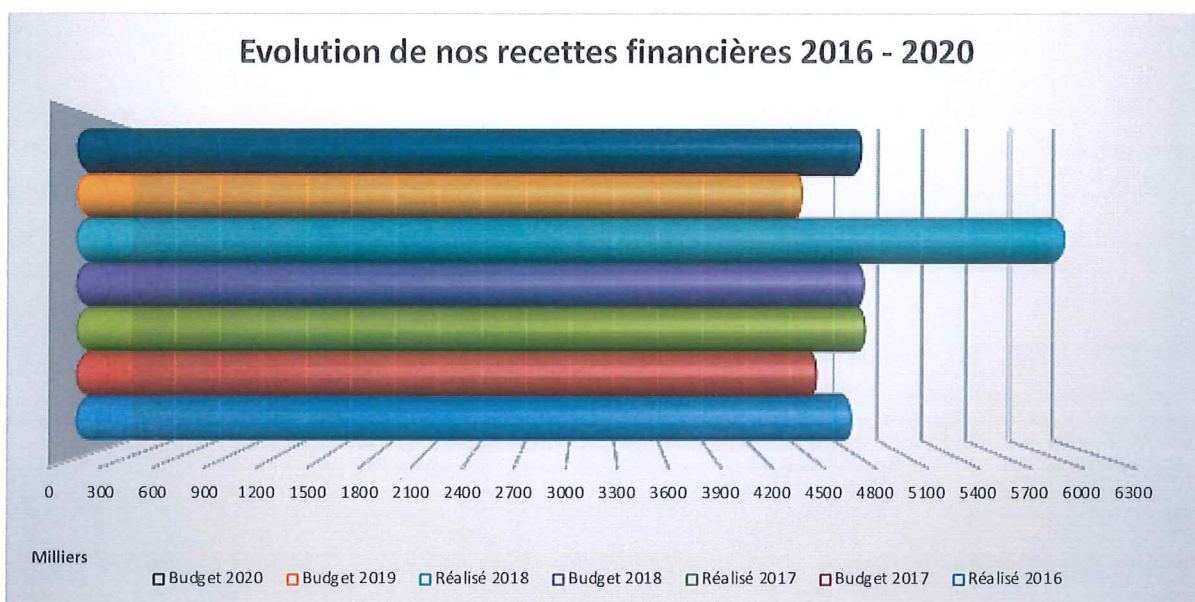
En résumé, le récapitulatif du budget de notre commune pour 2020 :

Evolution de nos charges 2016 - 2020



Evolution de nos recettes 2016 - 2020 (hors Finances)





Administration Générale

- Administration

Nous avons augmenté les salaires de nos employés de 1 % ce qui induit également une augmentation des charges sociales (Caisse de pension et AVS).

- La variation du compte 110.311.0 contient une réserve pour achats/remplacements de PC's en cas de besoin.
- Le compte 110.318.0 « Honoraires et prestations de services » comprend pour 2020 entre autres :
 - KCHF 32 pour litiges juridiques en relation avec la révision de LAT.
 - KCHF 95 des préavis concernant la révision du PGA / RPGA et l'étude pour la densification de la ZIZA.
 - KCHF 4 pour l'entretien de nos archives (Entretien : 1'800 ; 2'200 pour la finalisation du concept d'archivage pour les dossiers liés à la construction).
 - Coûts des licences pour l'utilisation du Géoportail (CHF 4'400).
- La diminution du compte 110.352.0, « Participation à charges d'assoc. de communes » est due au transfert des charges relatives au Conseil Régional sur les comptes 220.352.2 et 220.380.1.

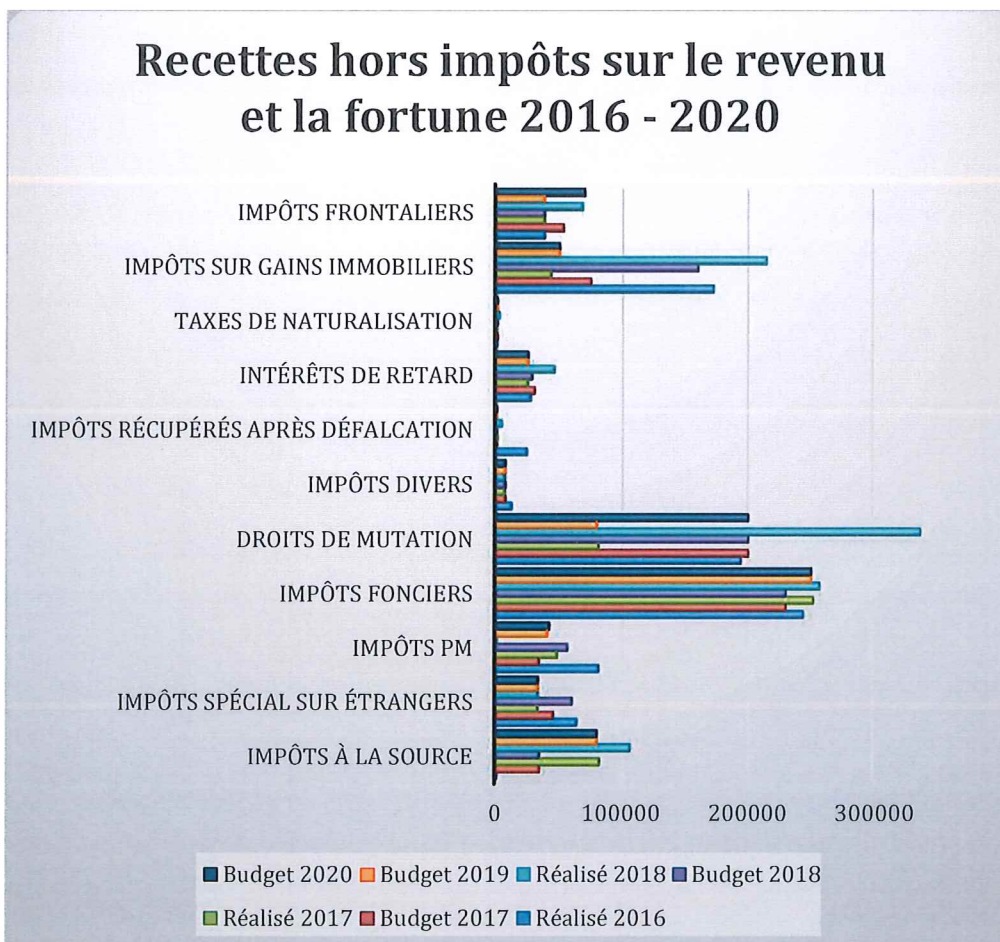
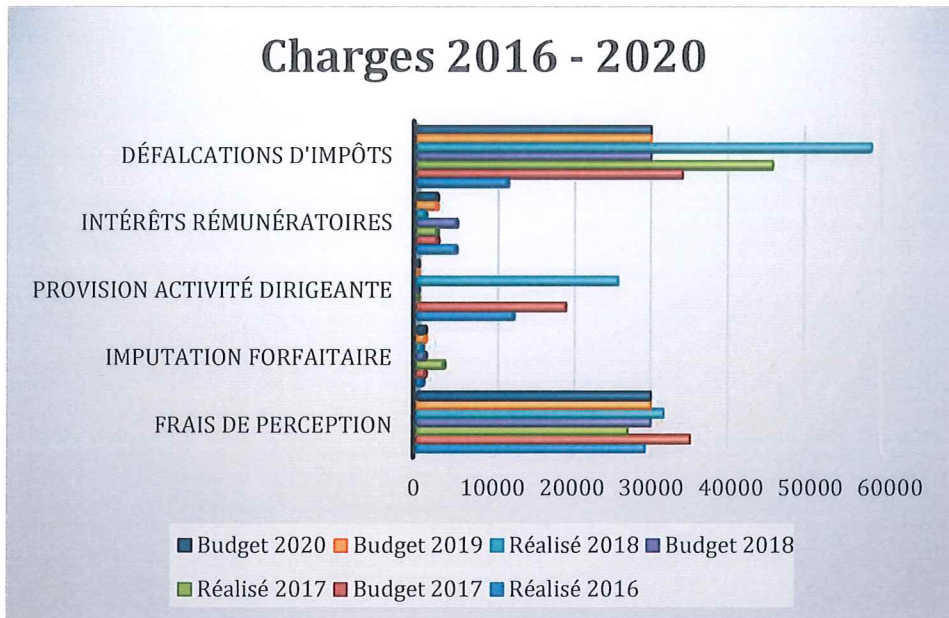
Affaires culturelles et de loisirs

Compte tenu des résultats décevants et en suivant la suggestion de certains conseillers ainsi que de la Commission de Gestion et des Finances, nous n'avons pas reconduit l'achat de deux abonnements annuels de cartes journalières CFF.

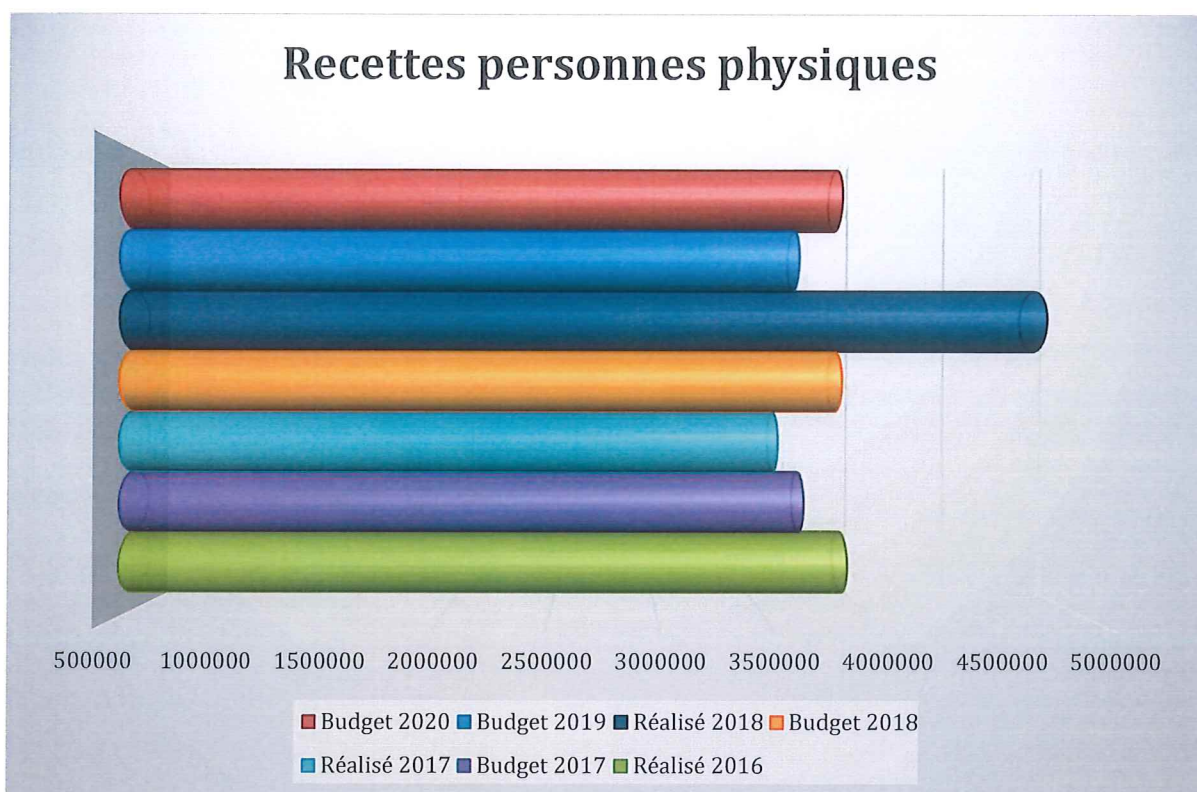
Finances

- Impôts

➤ Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



Recettes personnes physiques



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
 - KCHF 650, échéance 2022 à 1.54 %.
 - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
 - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
 - KCHF 2'100 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 50 % de la somme emprunté (3 millions) à hauteur de 5 % p/an.
- Le budget 2020 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation « solidarité entre communes » demandés par l'Etat.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

| | | |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------|
| 9141.32 Préavis 06/09 Condamine | 31 700 | 1'485'000 amortis sur 30 ans / 2013 - 2042 |
| 9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste | 42 677 | 915'000 amortis sur 20 ans / 2015 - 2034 |
| 9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage | 21 059 | 631'766 amortis sur 30 ans |
| 9141.16 Préavis 03/17 + 09/18 Recaptage des sources | 35 920 | 1'077'600 amortis sur 30 ans à partir de 2020 |
| 9141.42 Préavis 03/18 Carrefour Epicerie | 19 405 | 388'100 amortis sur 20 ans |
| 9141.43 Préavis 05/18 Terrains Multisports | 13 876 | 138'755 amortis sur 10 ans |
| 9143.22 Préavis 08/18 Fontaine vieux Village | 2 933 | 58'643 amortis sur 20 ans |
| 9141.17 Préavis 10/18 Recaptage bras ouest des source | 33 614 | 1'008'400 amortis sur 30 ans |
| 9141.44 Préavis 03/19 ESP Panlièvre | 14 200 | 426'000 amortis sur 30 ans |

Domaines et Bâtiments

- Terrain

- Nous avons prévu des réfections de la place de jeu, raison pour laquelle le compte 310.314.0 augmente de CHF 5'000.— par rapport au réalisé 2018.
- Swisscom étend ses services sur son antenne et doit augmenter son loyer en faveur de la commune de CHF 6'400.— ce qui explique l'augmentation du compte 310.423.0.

- Centre communal

- Le compte 350.314.0 prévoit l'entretien des chauffe eaux.
- Le compte 350.315.0 prévoit le remplacement des tables du foyer pour être mieux adaptées à l'accueil des enfants pour le repas de midi.
- Le compte 350.331.0 contient l'amortissement du préavis 009/14 « Réfections des appartements CC » et Préavis 02/19 « Réfection des façades du bâtiment principal ».

- Collège et pavillon scolaire

- La construction prévue dans le préavis 05/17 ne pouvant pas être réalisée, le budget du compte 351.313.0 retrouve sa base habituelle.
- Le budget du compte 351.314.0 est constitué de KCHF 5 pour des imprévus et de CHF 7'500.— pour repeindre les murs du foyer et des escaliers.
- L'amortissement ayant été terminé en 2018, le compte 351.331.0 tombe à zéro.
- Le compte 351.452.0 correspond au loyer payé par l'AISE pour les salles de classes.

- Eglise

- Le compte 352.314.0 comprend, en plus de son budget de base, la réfection des fenêtres, de certains éléments de menuiserie extérieurs et du perron.

- Edgaronette

- L'appartement rénové a pu être loué depuis le 1^{er} septembre 2018. Le compte 353.427.0 contient donc les loyers payés par les locataires de ce bâtiment.

- Parcelle 26

- Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 1 pour l'entretien courant et l'électricité.

- Sur le compte 358.314.0 nous avons prévu KCHF 25 pour la sécurisation de la toiture qui est en cours d'étude.

Travaux

- Routes et chemins

- Le compte 430.311.0 retrouve sa base standard.

- Ordures ménagères

- La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2017 avec un résultat positif de CHF 9'520.31. Ce résultat 2018 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 40'136.53.
- Comme le montre la simulation ci-dessous, les revenus annuels prévus au budget ne couvrent pas les charges budgétées en 2020. En conséquence, nous nous voyons contraint à maintenir les taxes forfaitaires au même niveau qu'en 2019, soit :
 - CHF 100.-- par habitant majeur
 - CHF 190.-- par entreprise
- Compte tenu que la rubrique 450 doit être équilibrée sur le long terme et que nous avons un solde largement positif sur notre compte de régulation, nous vous proposons de prolonger la mesure prise pour l'année 2019, soit de faire bénéficier nos contribuables d'un rabais sur la taxe forfaitaire 2020 de :
 - CHF 20.-- par habitant majeur
 - CHF 10.-- par entreprise
- Sous réserve d'acceptation de ce budget pour la rubrique 450 le compte de régulation bouclera avec un solde positif d'env. CHF 4'503.53 à fin 2020.

| Hypothèse pour le calcul de la taxe forfaitaires déchets 2020 | |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| Excédent 2018 | 9 520,31 |
| Solde compte de régulation à fin 2018 | 40 136,53 |
| Financement des rabais 2019 | 14 500,00 |
| Prévision du solde de régulation fin 2019 | 25 636,53 |
| Charges 2020 selon Budget | 123 150,00 |
| Hypothèse rétrocession sac | 37 000,00 |
| à financer sur base annuelle | 86 150,00 |
| 50 entreprises à 190 | 9 500,00 |
| 700 habitants à 100 | 70 000,00 |
| Rbt trop encaissé 2018 Entreprises (10 p/Entreprise) | 500,00 |
| Rbt trop encaissé 2018 habitants (20 p/habitants) | 14 000,00 |
| à financer en 2020 | 100 650,00 |
| utilisation excédent du compte régulation | 21 150,00 |

Instructions publiques & Cultes

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
 - Ces rubriques correspondent au budget 2020 de l'Association Intercommunale scolaire de l'Esplanade.
- Cantine scolaire avec activités post-scolaire (CAPS)

La CAPS, qui pour l'exercice 2017 s'est approchée de l'équilibre financier a franchi une nouvelle étape avec l'ouverture d'une antenne à Vich. Cette antenne a été ouverte en collaboration avec les Communes de Vich et Coinsins et avait pour objectif de faire face au manque de places d'accueil que nous avons et de pouvoir séparer les « Petits » (première à quatrième) des « Grands » (5^{ème} à 8^{ème}). Les variations entre le réalisé 2018 et le budget 2020 reflètent en conséquence les coûts et revenus additionnels liés à l'augmentation de la fréquentation de notre structure d'accueil, présente à Duillier et à Vich. Nous tenons toutefois à vous informer que la gestion de notre structure est sujette à modification puisque Vich a résilié le contrat de collaboration pour le 30 juin 2020. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des options que nous envisagerons.

- Le compte 511.315.5 augmente de KCHF 15 pour financer l'achat de chaises réglables en hauteur pour permettre de mieux tenir compte de la taille des enfants.

Police

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de polices.

Sécurité Sociale

- Outre la péréquation (facture sociale) que nous avons déjà mentionné en introduction de ce préavis, nous devons malheureusement constater que les coûts du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones) progresse de manière significative d'année en année. Notre contribution à ce réseau est basée, en principe, sur la fréquentation des enfants non scolarisés de notre commune aux crèches de ce réseau. Nous pouvons relever que les coûts basés sur la fréquentation ont plus que doublé depuis 2017, passant de KCHF 45 à KCHF 105 en 2020 (contenus dans le compte 720.366.0). Les frais de fonctionnement, référencés au compte 720.366.1, ont quant à eux quasiment doublé en 2 ans. En effet, ils figuraient à env. KCHF 12 en 2018 alors que pour 2020, KCHF 23 nous sont demandés au budget.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

| | |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Vu | le présent préavis municipal pour le budget communal 2020 |
| Ouï | le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de l'étude de ce préavis |
| Attendu | que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |

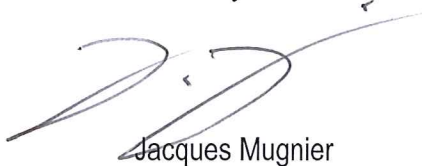
Le Conseil communal de Duillier

| | |
|--------|------------------------------------------------------|
| Décide | d'approuver le budget communal 2020 tel que présenté |
|--------|------------------------------------------------------|

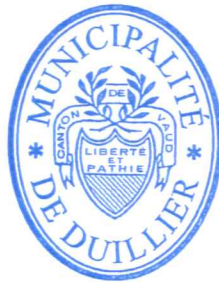
Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jacques Mugnier



La Secrétaire



Laurence Bodenmann

Annexes : budget 2020